

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 10

Artikel: Oui ou non ?
Autor: Archinard / Pochon, Amédée / Viredaz, Th.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 8 mars 1913: Oui ou non? (Boutades). — A propos d'un sonnet (V. F.). — L'Abbaï dai caions (Octave Chambaz). — (Boutades). — T'y possible. — (Boutade). — Le scrutin est fermé (J. M.). — Le patois appris sans maître (A. Suire). — (Boutades).

OUI ou NON?

Désirez-vous que le 24 janvier soit choisi comme jour de fête nationale populaire et déclaré férié?

Réponse par oui ou par non.

Le scrutin sera clos **dimanche 16 mars** et le résultat final en sera publié dans le numéro du *Conteur* du samedi 23 mars.

* * *

Nous avons encore reçu les adhésions que voici:

« Cossonay, le 1^{er} mars 1913.

» Le soussigné, abonné au *Conteur vaudois* depuis plus de 30 ans, et dont la famille est vaudoise depuis 1700, répond affirmativement pour considérer le 24 janvier férié.

» ARCHINARD, pharmacien. »

« Gressy, le 3 mars 1913.

» Etant du nombre de ceux qui demandent que le 24 janvier soit férié, je vous envoie ma signature avec un *oui*.

» Amédée Pochon, abonné. »

« Vevey, 4 mars 1913.

« La *Table du Soleil* de la Brasserie Friedrich, à Vevey, vote **oui** pour le 24 janvier férié. » (Suivent 7 signatures que nous regrettons de n'avoir pu lire toutes exactement.)

« L'émancipation du Pays de Vaud du 24 janvier 1798, de la griffe de l'Ours, mérite certainement une manifestation populaire « vaudoise » et je vous envoie un *oui* vigoureux.

» Th. VIREDAZ, Claire-Fontaine, Pully. »

« Lausanne, le 5 mars 1913.

» Je vous serais obligé de prendre note que je donne la préférence au 24 janvier pour fêter et solenniser l'indépendance de notre canton.

» Je saisis cette occasion pour vous féliciter de l'heureuse initiative que vous avez prise et je désire bien vivement que vos démarches aboutissent, etc.

» G. RAPIN »

Et voici encore une nouvelle liste de signatures en faveur du 24 janvier:

P. Berney, F. Roux, Julien Magnin, J. Cordey, instituteur, L. Logoz, G. Borgeaud, L. Blanc, C. Ramuz, J. de Crousaz, E. Pahud, F. Piot (pour le 14 avril), Em. Pavillard (oui et 1^{er} août), C. Guyaz, A. Pittet, Ch. Garaud, Ch. Borgeaud, A. Löwer, G. Décosterd, E. Chassot, Chevalier, Aviolat, A.-G. Glardon, H. Troller, Ch. Arragon, E. Blanc, Ch. Tröhler, F. Amy, M. Gerber, Frey-Steck, P. Martin, G. Payer, Dr Paul Gonin, S. Morin, Jules Clerc, Troyon, A. Grandchamp, F. Genoux, G. Martinet, J.

Zbinden, E. Poget, E. Tissot, L. Mandrin, Müller, E. Rappaz, H. Dupuis, P. Blanc fils, Ch. Ganty, J. Chavan, A. Binggeli, Ch. Guillet, Ch. Regamey, Gustave Diserens, L. Oulevay, H. Gonvers, Jaquet, Victor Imhof (bernois), Fritz Spielmann (soleurois), Salomon Bloch, Ph. Lehmann, J. Seinau, Ch. Vez-Mairet, Aug. Mury, F. Hirtzel, E. Savary, ingénieur, Eug. Rosentiel, chimiste. * * *

Si bon nombre de nos concitoyens sont partisans de déclarer férié le jour choisi pour célébrer notre fête nationale vaudoise, les avis diffèrent entre le 24 janvier et le 14 avril, témoin la lettre que voici, accompagnée de 44 signatures.

Quant à nous, pour les raisons que nous avons indiquées au début de la campagne, nous tenons toujours pour le 24 janvier.

« Lausanne, le 5 mars 1913.

» Mon cher *Conteur*,

» J'ai le plaisir de te remettre ci-dessous quelques signatures en faveur du plébiscite pour l'institution d'un jour férié commémorant notre Indépendance vaudoise.

» Mais, quoique nous reconnaissons que le vrai jour de l'émancipation du Pays de Vaud est bien le 24 janvier, nous voulons nous permettre d'avoir, par exception, une opinion différente de celle de notre cher *Conteur* et exprimer le désir que ce jour férié soit fixé de préférence au 14 avril.

» N'est-ce pas en effet, cette dernière date qui a toujours été le plus en faveur dans l'esprit de tous les Vaudois. Et puis, le 24 janvier est bien près du Jour de l'An et, de plus, dans une mauvaise saison pendant laquelle on est moins tenté d'aller dans la rue pour manifester sa joie. Tandis que le 14 avril est dans la saison des fleurs; il pourrait être en même temps la fête du Printemps et tous les Vaudois y participeraient avec allégresse aussi bien dans les campagnes qu'en ville.

» Nous votons donc pour le 14 avril et formons le vœu qu'une pétition soit adressée à notre nouveau Grand Conseil pour lui demander d'accorder au peuple vaudois cette fête cantonale comme don de joyeux avènement.

» Ton vieil et fidèle abonné,

» A. MOREL, av. de Rumine, 59. »

G. Laurent, Pully; E. Hagmann, Maupas 59A; Ls Fehlmann, Martheray 53; Louis Jayet, Le Cèdre, Valentin; Jean Roth, Mousquines; Ch. Chappuis, Riponne 2; E. Haslebacher, av. de Morges 35; A. Aubert, Académie 2; Louis Cochet, Louve 12; Marcel Küffer, Cheneau-de-Bourg 1; A. Besse, Prilly; G. Jeanmonod, Pontaise 56; E. Fehlmann, Terreaux 26; A. Rusillon, Valentin 24; Ch. Chapuis, Maupas 42B; H. Compoudu, Solitude 20; J. Muller, Pully gare; A. Volet, av. d'Echallens 3; Bader, villa Jeanne; E. Chaillet, av. Menthon 16; L. Gruffel, av. Joimini; Charles Monachon, Pully; J. Dancet, av. de Cour; Curchod, Pontaise 5; Ch. Maurel, av. Bergières; Ch. Schæfer, Bluet 3, av. Gleyre;

V. Ding, La Conversion; M. Jordan, av. Tivoli 16; J. Ancel, pl. St-François 14; Albert Gros, Grammont 2, Valentin; L. Vifian, Le Lys, Montoie; S. Estoppey, av. Dapples 33; Egerter, Paul, av. du Léman, 9; Bron, Auguste, rue du Pré 16; Louis Currit, Pully; Louis Dufey, rue de Bourg 29; Joseph Schmid, Borde 69; E. Bernard, Martheray 44; M. Apothéloz, av. de France 6; P. Bettens, Chauderon 26; Ls Germain, Etraz 13; A. Grisel, Mousquines; Ch. Blanc, Maupas 20.

Demande de place. — Un Tyrolien qui a été longtemps suisse au service d'une famille austro-hongroise, en Russie, cherche une place de préférence comme jockey anglais dans une famille française, en Italie. S'adresser, etc.

Compensation. — Un mari porte les paquets d'objets de toilette dont sa femme vient de faire l'acquisition.

— Mais, pauvre chéri, ces paquets sont bien lourds, fait Madame, en regardant Monsieur avec pitié.

— Oh! ce n'est rien... mon portemonnaie est d'autant plus léger.

A PROPOS D'UN SONNET

Sous le titre de *Les sonnets du bonheur*, le *Conteur vaudois* a publié, le 22 février, trois sonnets, dont un de M. Henry Spiess. Il n'y pensait déjà plus, lorsque lui parvint la lettre que voici:

« Vert-Mont, Morges, 28 février 1913.

» Monsieur le rédacteur

» du *Conteur vaudois*.

« Monsieur,

« Je m'éveille ce matin collaborateur involontaire du *Conteur vaudois*.

» Et je me demande, non sans étonnement, ce que vous pensez de la « propriété littéraire. »

» Tirés à part, en effet, ces quatorze vers étaient destinés, non au public, mais à quelques amis.

» Il eût donc été élémentaire, à tous égards, de vous procurer mon assentiment à les reproduire.

» Bref et sans vouloir donner à ma chicane des proportions qu'elle ne mérite pas, je vous serai reconnaissant de me livrer le nom de l'indiscret qui m'a dépossédé.

» Veuillez croire, Monsieur le rédacteur, à mes sentiments dévoués.

» Henry SPIESS. »

*

Vous êtes dans votre droit, monsieur Spiess et le *Conteur* a tous les torts.

A notre aveu, nous permettez-vous de joindre une explication, due par le soussigné?

Il y a quelques semaines, nous étions, à la table d'un ami, quatre ou cinq fidèles du *Conteur*. Les vins étaient de ceux qui ont le goût de *rebâille m'èin mè*. Nous devisions des vertus respectives du Pierraz-Portay, du Belingard,